

PRIX D'ABONNEMENT:

AU CANADA:
UN AN, \$4.00.—SIX MOIS, 2.00 :
AUX ETATS-UNIS:
UN AN, \$5.00.—SIX MOIS, \$2.50 :
PAYABLE D'AVANCE.

Jours de Publication: Lundi, Mercredi et Vendredi.

Les Abonnements datent du 1er. et du 15 de chaque mois.

On ne recevra point d'abonnement pour moins de six mois.—Tout semestre commencé se paie en entier.

L'ORDRE

UNION CATHOLIQUE.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion.....50 Cts
Chaque insertion subséquente.....13 "
Dix lignes, première insertion.....67 "
Chaque insertion subséquente.....17 "
Au-dessus de dix lignes, par ligne.....7 "
Chaque insertion subséquente, par ligne.....2 "
Un quart, à l'année.....\$30.00
Un demi-quart.....16.00

Toutes les lettres d'affaires, communications Correspondances, doivent être adressées franco au Directeur du Journal, No. 26, Rue St. Gabriel.

Avis de l'Administration.

Les abonnés de la campagne qui ont dernièrement reçu ou qui recevront leurs comptes avec ce numéro, nous obligeraient en nous en envoyant le montant, soit par une occasion sûre, soit par une lettre enregistrée au bureau de poste. Ils recevront leurs reçus par le retour de la maille. Les dépenses d'un journal étant considérables, la rentrée des arriérés doit strictement se faire sans retard.

BAS-CANADA.

Montréal, 7 Janvier 1861.

Courrier d'Europe.

Le *Moniteur* a publié le 24 un décret qui fait remise de toutes les condamnations prononcées jusqu'à ce jour pour délits et contraventions en matière de presse périodique. Aucune suite ne sera donnée aux poursuites actuellement exercées pour infractions de cette nature.

Le journal officiel, en confirmant la nouvelle de la paix avec la Chine, donne quelques détails généraux sur les principales clauses du traité. La Chine payera à la France, à titre d'indemnité de guerre, une somme de 60 millions, dont 3 millions 750,000 francs ont dû être versés à compte. L'expédition ayant coûté, au calcul du *Journal des Débats*, environ 100 millions, l'indemnité stipulée ne couvrirait pas complètement les frais de la guerre.

Au point de vue catholique, les églises, les cimetières et leurs dépendances appartenant autrefois aux chrétiens dans tout l'empire leur seront rendus par l'entremise du ministre de France, ministre qui, sans doute, sera enfin autorisé à résider à Pékin.

La *Patrie*, plus explicite que le *Moniteur*, assure que le traité porte les stipulations les plus étendues en faveur de la religion chrétienne. Le journal officiel dit seulement que la croix qui surmontait autrefois la cathédrale de Pékin a été rétablie au sommet de l'édifice, et qu'un *Te Deum* et un *Domine Salvum* ont été solennellement chantés dans cette cathédrale le 29 octobre.

On ne sait rien encore des avantages commerciaux stipulés, sinon que l'émigration des coolies est autorisée. Quant aux garanties de l'exécution du traité, les alliés ont reçu toutes celles qu'ils ont demandées.

A la date du 6 novembre, les troupes avaient achevé d'évacuer Pékin et se concentraient sur Tien-Sing, où l'on suppose qu'une forte garnison sera laissée.

Nous applaudissons vivement à cette paix qui, en assurant à la civilisation chrétienne dans l'extrême Orient des garanties précieuses, met un terme heureux à une expédition onéreuse, et à pouvoir permettre enfin de laisser de côté un pays où les français n'étaient que les auxiliaires de la politique anglaise, pour employer leurs forces à une entreprise nationale et plus féconde, celle qu'a si glorieusement commencée en Cochinchine le brave amiral Rigault de Genouilly.

Déjà, en effet, s'il faut en croire les informations de la *Patrie*, on se disposerait à organiser à Shang-Hai une expédition française contre l'empire d'Aumam. Cette expédition, composée en grande partie de troupes d'infanterie de marine, devrait être prête au commencement du printemps prochain.

L'apparition de la brochure relative au rachat de la Vénétie produit en Italie les plus pittoresques effets.

Depuis que les patriotes ont appris qu'ils pouvaient s'emparer de ces riches contrées sans essuyer le feu du quadrilatère et affronter les balles des Croates et des Tyroliens, ils se livrent à la joie la plus bruyante. L'Italie entière, de Naples à Turin, de Milan à Gènes, ressemble en ce moment à une salle d'enchantement; les écrivains qui discutent les affaires d'Etat sont transformés en autant de commissaires-priseurs, disposés à immoler sur l'autel de la patrie tout sentiment de rancune et à diminuer les embarras financiers de leur plus mortelle ennemie. Ils consentent volontiers à s'imposer d'onéreux sacrifices, pourvu que l'Autriche se désaisisse de Vénétie en recevant des écus et non en donnant des coups de canon. Comment cette pacifique solution ne sourirait-elle point aux annexionnistes? C'est à leurs yeux la plus belle des affaires. Si l'héroïque auteur de la brochure n'avait pas gardé l'anonymat, l'Italie reconnaissante se le serait pour lui voter une statue!

Citons quelques extraits des correspondances adressées aux principales feuilles de Paris.

«Le journal semi-officiel *l'Opinion*, écrit-on de Turin au *Journal des Débats*, la *Gazette de Turin*, *l'Espresso* et autres journaux publient en extenso la traduction italienne de la brochure *l'Empereur François-Joseph devant l'Europe*. C'est alors vous dire l'importance extrême que l'opinion publique attache ici à cette publication. On y voit une sorte de mise en demeure adressée à l'Autriche. Il va sans dire qu'on est convaincu que cet écrit exprime l'opinion du gouvernement français.»

Le correspondant de la *Presse* s'exprime en ces termes:

«Du nord de l'Italie, je n'ai rien autre chose à vous dire que l'effet, de plus en plus excellent, de la brochure française sur le rachat de la Vénétie. Cette brochure est décidément considérée comme le début d'une pression morale que votre gouvernement serait disposé à exercer sur l'Autriche. C'est sans doute aller un peu loin; mais, enfin, je dois vous écrire ce que je vois, et non exclusivement ce qui est absolument juste et fondé.»

Le *Sicle* constate que «tous les journaux ont traduit en Italien la fameuse brochure; que tout le monde, grâce à l'organe qu'on lui attribue, a voulu la lire.»

Ecoutons maintenant le correspondant du *Constitutionnel*:

«L'impression produite ici par la brochure *l'Empereur François-Joseph devant l'Europe*, est indescriptible. Hier, elle paraissait, traduite d'un bout à l'autre, dans la *Perseveranza* de Milan; aujourd'hui, tous les autres journaux la reproduisent, en dépit des droits d'auteurs et des traités sur la propriété littéraire. On comprend facilement le vif intérêt qu'inspire une telle publication, quand l'on songe qu'après tout, la question que cette brochure discute intéresse en premier lieu, et avant tout le monde, l'opinion publique italienne.»

Malheureusement ici-bas il n'y a jamais de joie bien complète. Chaque médaille a son revers, et le revers de celle-ci n'est pas très saillant.

D'abord, au lieu d'expédier en Vénétie une belle cassette pour recevoir les écus des patriotes, les Autrichiens n'y envoient que canons rayés, carabines perfectionnées, vaisseaux blindés, tirailleurs d'une habileté à toute épreuve. On pourrait voir par là l'horizon des indices plus favorables d'un arrangement à l'amiable.

Ce n'est pas tout. Il y a, même en Italie, des têtes folles. Or, à côté des patriotes qui applaudissent à l'idée du rachat, il y a des patriotes qui la repoussent. Ces derniers déclarent hautement qu'on ne doit pas traiter commercialement la question de la Vénétie, que si l'Autriche ne veut pas quitter spontanément cette province qui ne lui appar-

tient pas, il faut la lui arracher de force. Le *Sicle* nous assure que telle est l'opinion de Garibaldi, qui veut à tout prix venir aux mains avec l'Autriche au mois de mars. Dure perspective, même pour les annexionnistes les plus magnanimes!

La question de la vente de la Vénétie occupe également la presse autrichienne, qui se montre assez unanime à repousser un marché dont l'acceptation lui semblerait à la fois une faute et une lâcheté.

Voici les conclusions de la *Presse* de Vienne sur la brochure anonyme:

Dans les circonstances actuelles, la cession volontaire de la Vénétie par un acte de souverain serait le certificat de décès que l'Autriche se délivrerait à elle-même. Une puissance peut, dans des époques de prospérité extérieure et intérieure, lorsqu'elle est forte et respectée, se prêter à une transaction pareille; dans la situation critique où se trouve aujourd'hui l'Autriche, elle serait l'aveu d'une impuissance à laquelle ce pays, malgré tout, n'est pas encore descendu.

Une correspondance adressée de Vienne à la *Boersenhalle* se prononce aussi nettement dans le même sens. Après avoir parlé d'ouvertures faites par le cabinet anglais au gouvernement autrichien sur le même sujet, cette correspondance ajoute:

«C'est à tort que l'on croit à Londres que le changement qui vient de s'opérer dans le ministère autrichien facilitera une transaction concernant la Vénétie. Depuis l'entrée de M. Schmerling au ministère, l'aliénation de la Vénétie est devenue encore plus impossible qu'auparavant. Si l'Autriche renonçait à cette province, elle perdrait une position militaire de première importance, tout en ne retardant la guerre que de quelques mois, car la Vénétie dériverait l'arsenal d'où on chercherait à insurger la Dalmatie et la Hongrie et à couper complètement l'Autriche de l'Adriatique. Ce n'est qu'à condition de conserver ses possessions italiennes qu'il lui sera possible de maîtriser l'insurrection qui menace d'éclater en Hongrie.»

Des lettres adressées de Vienne à la *Gazette de Cologne* présentent également les dispositions de l'Empereur et de la cour comme très-favorables à la proposition de rachat.

Ces manifestations de l'opinion autrichienne, rapprochées de l'article qui a paru dans le *Constitutionnel*, ont une gravité qui n'échappera à personne.

Nous avons mentionné la rupture diplomatique de la Bavière et de la Sardaigne, consommée par le rappel réciproque des représentants de ces Etats à Turin et à Munich. Le *Moniteur* bavarois publie à ce sujet une note aussi ferme qu'élevée, où les iniquités de la politique piémontaise sont énergiquement flétries, non-seulement au nom du droit public, mais au nom des principes éternels de la morale.

Toutes les leçons de l'histoire, dit en terminant l'organe officiel de Munich, seraient fausses si la Sardaigne n'était forcée à la fin de boire elle-même le calice qu'elle croit remplir seulement pour d'autres à son bénéfice. Elle a cru pouvoir se servir de la révolution comme moyen d'atteindre son but; elle apprendra que la révolution est un glaive à deux tranchants qui finit toujours par blesser celui qui s'en sert.»

Les journaux de Turin parlent du retour prochain de Victor-Emmanuel dans sa capitale. Les *Nationalités* rapportent qu'il rentrera par la voie de terre, accompagné du général Fanti.

Le même journal annonce la prochaine publication du décret portant la dissolution du Parlement et fixant les élections au 26 janvier.

Rien de nouveau à Gênes. Les journaux étrangers persistent à annoncer la retraite prochaine de la flotte française, «qui, dit la correspondance-Havas, ne pourrait demeurer dans ces parages à cause du mauvais état de la mer en cette saison.» Si l'escadre sarda y reste, pourquoi l'escadre française n'y pourrait-elle également séjourner?

La question d'une taxe spéciale d'un chelin dans le lotis excite au plus haut point les esprits dans notre ville. Quelques personnes murmurent tout haut et refusent de payer.

Cette taxe, en effet, toute légale qu'elle soit, qui doit la payer? Est-ce le locataire, ou le propriétaire? Plusieurs journaux ont pensé que, n'étant pas une taxe ordinaire ni prévue par les locataires, lorsque les loyers ont été fixés l'année dernière, le locataire n'est nullement obligé de charger sa famille d'un si lourd fardeau. Déjà la vie est assez dure pour lui; il a assez de misère à payer son loyer chaque mois sur son modeste salaire; lui faudra-t-il se soumettre à cette nouvelle charge? Sans doute si tel est son devoir.

Toute la question est de savoir qui doit payer. Dans son numéro de mercredi le *Pays* dit:

LA TAXE D'UN CHELIN PAR É.—On se demande partout qui doit payer cette taxe et si le défaut de paiement avant le premier janvier disqualifiera les retardataires aux prochaines élections municipales. 1° Nous croyons que cette taxe suit le sort des autres et que la loi ou le locataire s'est chargé par son bail, de payer les cotisations, il doit payer le chelin dans le lotis. S'il n'y a de convention relativement aux cotisations, c'est le propriétaire qui doit payer. 2° Quant au second point, nous ne pensons pas que le défaut de paiement ait l'effet de disqualifier les retardataires. C'est l'avis de l'aviseur légal de la corporation, et l'assentiment de la loi nous a convaincu qu'il avait raison.

Mais il paraît d'après une lettre de M. Papin, avocat de la corporation, que le *Pays* avait pris sur lui de donner la décision de l'aviseur de la corporation, sans l'avoir consulté. Voici l'opinion de M. Papin sur la taxe d'un chelin dans le lotis:

«Par ce qui précède, dit-il, l'on pourrait peut-être croire que j'ai donné mon opinion sur les deux points que vous mentionnez; ce qui n'est pas le cas. J'ai donné mon opinion: Que ceux qui n'auraient pas payé cette taxe spéciale au 1er de janvier ne devaient pas être privés de leur droit de vote. Mais je n'ai jamais donné l'opinion: que les locataires qui se sont obligés à payer les cotisations, sont tenus de payer la nouvelle taxe d'un chelin dans le lotis. J'ai l'honneur d'être votre, etc. J. PAPIN.»

Il se trouve donc constaté que le locataire, s'il n'a pas payé cette taxe au premier de janvier, ne se trouvera pas disqualifié pour cela; il ne sera pas privé de son droit de vote à la prochaine élection municipale.

En second lieu cette taxe est-elle une taxe municipale, ou une taxe provinciale? Tout le monde sait qu'elle est destinée à payer l'emprunt fait par la corporation au fonds des municipalités; la corporation veut par là sauver sa dignité. Du reste l'acte du fonds des municipalités dit expressément que cette taxe sera imposée et prélevée par le trésorier des municipalités en défaut. Il est donc dès lors constaté que c'est une taxe provinciale. Or les locataires ne se sont engagés dans leur bail qu'à payer les taxes municipales. Il ne pouvait entrer dans leur esprit de payer une taxe provinciale qui n'était pas dans ce temps. Nous croyons sur ce point être parfaitement d'accord avec l'avocat de notre municipalité.

Nous concevons fort bien maintenant que le propriétaire ne soit guère plus disposé à payer cette taxe, que le locataire. Toute nouvelle imposition sur les revenus des citoyens est toujours odieuse, lorsqu'elle n'est pas légitime dans son principe. Tant que le trésor municipal a renfermé un sou, on n'a fait aucune difficulté de faire des largesses imbeciles, des dépenses compromettantes. Si la corporation s'était montrée plus sage dans sa gestion des affaires de la ville, plus économe des deniers des citoyens, elle ne verrait pas soulevé contre elle aujourd'hui le mécontentement général, pour ne pas nous servir d'une expression plus énergique.

XII.

L'hiver parut long et triste à Gustave de Montarville; et cependant ce n'était pas que la bonne ville de Montréal, dans laquelle son régiment était stationné, fut morte ou inhospitalière. Il est vrai, qu'à cette époque de nos annales, rien ne peut surpasser le complet isolement dans lequel l'hiver, avec ses rivières et ses gelées, ses profondes neiges et ses immenses solitudes, jetait la colonie dès le commencement du mois de décembre. Il n'y avait alors aucune possibilité d'aller en Europe; aucune des nombreuses facilités que nous avons aujourd'hui pour voyager n'existait; et, hormis les chasseurs sauvages, et ces hommes également hardis et aventureux, les voyageurs Canadiens, personne n'entrait dans la colonie, ni n'en sortait pendant les six mois que le froid régnait avec un empire absolu. Mais cet isolement même paraissait réveiller davantage les sentiments sociaux d'une population gaie, aimant les plaisirs; aussi les bals, les soirées, les promenades en traîneaux, les courses en raquette se succédaient sans interruption, pour faire oublier, s'il était possible, la monotonie de la saison.

L'hiver dont nous parlons, à cause de l'état précaire de la colonie, menacée au dehors par un ennemi puissant et au dedans par la famine, fut bien moins gai que les précédents, lorsque le Canada était dans une situation plus prospère et plus paisible; mais cependant plusieurs citoyens riches, par goût ou par vanité, conservèrent l'ancien esprit de plaisir et l'habitude de la dissipation.

Les beaux officiers du régiment Roussillon, auquel appartenait de Montarville, étaient les habitués favoris des salons; lui-même passait pour l'un des plus aimables cavaliers. Invité partout, pressé par la raillerie et les sollicitations de ses amis d'accepter les invitations qu'on lui prodiguait de toutes parts, un cœur plus fier même que celui de Blanche de Villera, aurait pu trembler pour sa fidélité. C'est été sans raison; car ni les brillantes et épiques filles des riches citoyens, qui faisaient si bien l'hospitalité de leurs demeures; ni les élégantes demoiselles de la vieille noblesse, dont les noms, portés par les branches aînées, brillaient alors dans le cours, dans les cabinets, sur les champs de bataille de l'Europe, n'eurent le pouvoir de faire oublier au cœur de Gustave, le petit village de Villera et ceux qu'il contenait.

Un soir il y avait un grand bal au vieux château, résidence temporaire du marquis de Vaudreuil, devenue maintenant l'Ecole-Normale-Jacques-Cartier. Cette simple bâtisse, d'un extérieur fort humble, est cependant riche en souvenirs précieux pour celui qui étudie l'histoire du Canada; et quoiqu'elle n'ait ni tours, ni bastions, ni fortifications, pas même une unique

meurtrie pour pointer un canon, on jouit cependant de ses fenêtres sur le côté-est, d'une vue aussi magnifique que le talent d'un peintre en pourrait imaginer. L'île Ste-Hélène avec ses sombres ombrages, semble reposer pendant l'été sur les vagues à couleur de saphir du St. Laurent, tandis qu'au loin à l'est, apparaissent des plaines de verdure et de hautes montagnes, qui s'élèvent sur un ciel limpide. (1)

Ce château fut construit par Orlonde de Rametzay, gouverneur de Montréal, vers le commencement du dix-huitième siècle, et il réunit dans ses murs, à différentes périodes de sa longue durée, les plus illustres personnages et les officiers les plus distingués de la colonie. Les expéditions au Nord-Ouest, les conseils de guerre, les conférences avec les sauvages et les foires annuelles, attirèrent à Montréal, non-seulement le gouverneur-général, l'intendant et leurs suites, mais une foule de personnages les plus remarquables du pays. Vendu en 1745 par les héritiers de De Rametzay à la compagnie des Indes, on s'en servit pendant quelque temps comme d'un magasin pour toutes espèces de marchandises, tandis que dans ses voûtes et dans ses caves on entassait les riches fourrures que les chasseurs indiens apportaient de leurs lointaines expéditions et vendaient à des prix très-minimes, bien au-dessous

de leur valeur. Acheté en 1750 par M. Grant, le château passa ensuite entre les mains du gouvernement et devint la résidence officielle du gouverneur de Montréal.

C'était donc dans cette maison, bien connue de la plupart de nos lecteurs, que M. de Vaudreuil tenait le grand lever, auquel toutes les personnes de rang et toutes les beautés de la ville et des environs devaient assister. Ce qui rendait cet événement doublement intéressant pour le jeune De Montarville, c'est que Blanche de Villera, qui venait d'arriver à la ville avec madame Dumont, devait être présentée, et faire son début dans le monde, dont elle pouvait si bien être un des plus beaux ornements.

Cette soirée importante arriva enfin. La résidence vice-royale était éblouissante de lumières, et quoique les carreaux fussent abondamment chargés de frimats brillants, les pesants rideaux canadiens qui tombaient jusqu'à terre, donnaient à l'intérieur une chaleur agréable, qui faisait un contraste frappant avec la sévérité de la température au dehors.

Cette soirée importante arriva enfin. La résidence vice-royale était éblouissante de lumières, et quoique les carreaux fussent abondamment chargés de frimats brillants, les pesants rideaux canadiens qui tombaient jusqu'à terre, donnaient à l'intérieur une chaleur agréable, qui faisait un contraste frappant avec la sévérité de la température au dehors.

Cette soirée importante arriva enfin. La résidence vice-royale était éblouissante de lumières, et quoique les carreaux fussent abondamment chargés de frimats brillants, les pesants rideaux canadiens qui tombaient jusqu'à terre, donnaient à l'intérieur une chaleur agréable, qui faisait un contraste frappant avec la sévérité de la température au dehors.

Cette soirée importante arriva enfin. La résidence vice-royale était éblouissante de lumières, et quoique les carreaux fussent abondamment chargés de frimats brillants, les pesants rideaux canadiens qui tombaient jusqu'à terre, donnaient à l'intérieur une chaleur agréable, qui faisait un contraste frappant avec la sévérité de la température au dehors.

Cette soirée importante arriva enfin. La résidence vice-royale était éblouissante de lumières, et quoique les carreaux fussent abondamment chargés de frimats brillants, les pesants rideaux canadiens qui tombaient jusqu'à terre, donnaient à l'intérieur une chaleur agréable, qui faisait un contraste frappant avec la sévérité de la température au dehors.

Cette soirée importante arriva enfin. La résidence vice-royale était éblouissante de lumières, et quoique les carreaux fussent abondamment chargés de frimats brillants, les pesants rideaux canadiens qui tombaient jusqu'à terre, donnaient à l'intérieur une chaleur agréable, qui faisait un contraste frappant avec la sévérité de la température au dehors.

Cette soirée importante arriva enfin. La résidence vice-royale était éblouissante de lumières, et quoique les carreaux fussent abondamment chargés de frimats brillants, les pesants rideaux canadiens qui tombaient jusqu'à terre, donnaient à l'intérieur une chaleur agréable, qui faisait un contraste frappant avec la sévérité de la température au dehors.

Cette soirée importante arriva enfin. La résidence vice-royale était éblouissante de lumières, et quoique les carreaux fussent abondamment chargés de frimats brillants, les pesants rideaux canadiens qui tombaient jusqu'à terre, donnaient à l'intérieur une chaleur agréable, qui faisait un contraste frappant avec la sévérité de la température au dehors.

Cette soirée importante arriva enfin. La résidence vice-royale était éblouissante de lumières, et quoique les carreaux fussent abondamment chargés de frimats brillants, les pesants rideaux canadiens qui tombaient jusqu'à terre, donnaient à l'intérieur une chaleur agréable, qui faisait un contraste frappant avec la sévérité de la température au dehors.

Cette soirée importante arriva enfin. La résidence vice-royale était éblouissante de lumières, et quoique les carreaux fussent abondamment chargés de frimats brillants, les pesants rideaux canadiens qui tombaient jusqu'à terre, donnaient à l'intérieur une chaleur agréable, qui faisait un contraste frappant avec la sévérité de la température au dehors.

Cette soirée importante arriva enfin. La résidence vice-royale était éblouissante de lumières, et quoique les carreaux fussent abondamment chargés de frimats brillants, les pesants rideaux canadiens qui tombaient jusqu'à terre, donnaient à l'intérieur une chaleur agréable, qui faisait un contraste frappant avec la sévérité de la température au dehors.

Cette soirée importante arriva enfin. La résidence vice-royale était éblouissante de lumières, et quoique les carreaux fussent abondamment chargés de frimats brillants, les pesants rideaux canadiens qui tombaient jusqu'à terre, donnaient à l'intérieur une chaleur agréable, qui faisait un contraste frappant avec la sévérité de la température au dehors.

Cette soirée importante arriva enfin. La résidence vice-royale était éblouissante de lumières, et quoique les carreaux fussent abondamment chargés de frimats brillants, les pesants rideaux canadiens qui tombaient jusqu'à terre, donnaient à l'intérieur une chaleur agréable, qui faisait un contraste frappant avec la sévérité de la température au dehors.

Cette soirée importante arriva enfin. La résidence vice-royale était éblouissante de lumières, et quoique les carreaux fussent abondamment chargés de frimats brillants, les pesants rideaux canadiens qui tombaient jusqu'à terre, donnaient à l'intérieur une chaleur agréable, qui faisait un contraste frappant avec la sévérité de la température au dehors.

Ah! qu'il nous soit permis de chanter votre gloire, O vous, dont les aïeux, en répandant leur sang, ont fait de la France aux bords du St. Laurent, Ont fait les plus grands jours de notre jeune histoire.

Car ce vieux drapeau blanc, aux splendeurs séculaires, Qui vit tant de combats et brava tant de feux, A gardé, confondu dans ses plis glorieux, Le sang de nos aïeux et celui de nos pères.

Ces enfants des Normands et des fils des Bretons, Que la France a laissés aux rives canadiennes, En chantant les grandeurs de leurs luttes antiques, Diront avec orgueil vos exploits et vos noms.

O dix-neuvième siècle, époque de merveilles! Ton génie a créé des forces sans pareilles! Tu prends la foudre au ciel et la tiens dans ta main; Prompte comme l'éclair, la vapeur condense, Envoies dans ses bras une foule pressée, Et déduit pour jamais les longueurs du chemin.

La matière, ton Dieu, t'a donné sa puissance, Les trésors de son sein et toute sa science; Les éléments vaincus s'inclinent devant toi; Tes marins ont sondé la mer et ses abîmes; Sous tes pieds dévorants les monts ont fondu; A l'appel de ses fils bondir comme un lion!

Triste comme Israël exilé de Solyme, Quand Rome a fait entendre une plainte, A ces récits navrants dont leur âme s'émue, Ces enfants des Croisés, comme autrefois, Ni tes chemins de fer ni leurs réseaux de fer, De ce sera la légende, immortelle et bête, De ces héros pleins de foi qui donneront leur vie Pour le droit et pour Dieu.

Dans vos asiles solitaires, Vous qui priez, vous qui pleurez, Offrant l'encens de vos prières, A l'ombre des parvis sacrés, Consolez-vous, bientôt le monde Qui vient d'enfanter ces héros, Reverra dans sa nuit profonde Resplendir les divins flots bleus.

Foyer de force et de science, O vieille et sainte Papauté, Qui brille comme un phare immense De gloire et d'immortalité; Malgré les fureurs de la haine, Malgré les peuples ameutés, Toujours ta majesté sereine Domine les flots irrités.

Bien souvent les rois en délire Frappant la main qui les bénit, Ont voulu briser ton empire Plus solide que le granit; Ils s'enferraient dans leur ignorance, Renversant ce faible vieillard Qui n'a, contre notre puissance, Que sa faiblesse pour rempart.

Mais, rendus au pied de ce trône Qui brille d'un écat divin; Quand ils entrent sur ta couronne Porte leur sacrilège main, Ces fiers souverains de la terre, Eperdus, s'arrêtaient là; Derrière la chaire de Pierre Ils venaient de voir Jéhova.

Et quand le vieux monde en ruines Sombrait dans les gouffres ouverts, Debout sur les saintes collines Ta voix bénissait l'univers; Et dans cette nuit sans aurore Que feront les soleils mourants, Seule tu resteras encore Pour fermer les portes du Temps.

OCTAVE CRÉMAZIE. Québec, 27 décembre 1860. J. Q.

Monument à Mgr. Lartigue.

PREMIER EVÊQUE DE MONTRÉAL.

Souscripteurs.

(Voir les Nos. 9, 12, 26 novembre et du 3, 12 et 31 décembre.)

En continuant un commencement de cette nouvelle année, à faire publier les

nommes des personnes qui veulent bien contribuer à l'érection d'un monument à la mémoire de Mgr. J. J. Lartigue, l'association, formée pour cette fin, croit de son devoir d'offrir ses remerciements les plus sincères à ses souscripteurs aussi distingués que nombreux, qui s'empresent de venir de toutes les parties de ce pays, et même de chez nos voisins, apporter avec bonheur leur généreuse offrande. Des précédents si favorables lui donnent la confiance que si l'on continue à répondre si volontiers à son appel, elle pourra élever un monument digne du véritable prélat dont il sera destiné à perpétuer la mémoire, et propre à faire honneur aux personnes qui en auront fait les frais de si grand cœur. L'association se même se flatter que ce monument pourra contribuer puissamment à former le bon goût chez un grand nombre de nos compatriotes qui ne peuvent développer que bien imparfaitement leurs grands talents pour leurs beaux arts, parce qu'ils n'ont point ou presque point de beaux modèles qu'ils puissent sûrement étudier. Ce double résultat sera, sans aucun doute, un bien doux et bien digne récompense du sacrifice que l'on aura fait, pour favoriser cette entreprise tout à la fois religieuse et patriotique.

Souscription de St. Sulpice de Montréal.

MM. D. Granet, V. G. supérior, N. Dufresne, J. Comte, procureur, P. Billande, V. G. J. Arraud, L. Regourd, L. Villeneuve, B. Granjon, J. Toupin, A. Nercam, E. Picard, M. C. L. Bonissant, A. L. Barbier, A. Mercier, J. Aoust, L. Pélissier, P. Denis, H. Prevost, curé d'office, V. Rousselot, F. Daniel, H. Lenoir, J. J. Perreault, C. Desmazures, A. Gibaud, C. J. Bardey, D. H. Tambareau, J. O'Brien, P. Dowd, M. O'Brien, P. Roussseau, R. Roussseau, P. Marsolais, J. Hogan, F. Archambault, A. Tranchemontagne, V. Sorin, Titus Joseph Bentley, Augustin Campion, L. Billion, J. Brown, T. Parent.

Grand Séminaire, dirigé par les M.M. du Séminaire de St. Sulpice.

MM. J. Bayle, E. M. Faillon, B. Larue, H. Rouxel, Athanasie Vacher, directeurs, Collège de Montréal, dirigé par les M.M. du Séminaire de St. Sulpice.

MM. C. Lenoir, directeur, J. J. Palatin, J. de La Vigne, Z. Singer, Jean Moyné, D. Lefebvre, L. A. Sentaine, Michel Jos O'Farrell, professeurs.

Mission du Lac des Deux-Montagnes, desservie par les M.M. du S. de St. Sulpice.

MM. J. F. Lacan, J. A. Cuoq, J. Tallet.

Les M.M. du Séminaire de Québec, Séigneurs de l'île Jésus, diocèse de Montréal.

MM. E. A. Taschereau, supérior, L. J. Casault, V. G. Louis Gingras, Félix Buteau, procureur, Ovide Brunet, Edouard Methot, Charles Laverdière, Octave Audet, J. F. Baillarge, Fernand Laliberté, Adolphe Lézard, Thomas Hamel, Pierre Roussel, Cyrille Lézard, Jos. A. Bureau, Damas Gauthier et Félix Dumontier tous deux du collège N.-D. de Lévis, J. Laporte, écrivain, M. P. P. Pte. aux Tremblais, Dams Joseph Laporte, Tanc. Bouthillier, écrivain, collect. des dîmes, C. Gareau, écrivain, Révd. J. L. Mongeau, vicaire de Ste. Geneviève, Aug. Lambert, écrivain, de St. Bruno, J. H. Daley, écrivain, Delle. Philomène Lachapelle, Dame veuve Ménéclier de Morochon, Dame J. E. Beauré, de Ste. Julie, Dame A. H. de Cassin du M. F. Lavoie, de St. Martin, M. Jos. Brien, doct. M. Jean Gagnon, doct. L. Laurin, écrivain, doct. Jul. Soriot, écrivain, doct. M. S. Soriot, doct. M. de la congrégation de St. Viateur dirigeant l'église et l'établissement des Sœurs-Muets, au Côté St. Louis, F. Lalonde, écrivain, ex-maire de St. Zotique, Dame Frs. Lalonde, doct. Peter Kinsola, écrivain, doct. John Birmingham, écrivain, doct. William Dukette Jun, écrivain, doct. Révd. E. Bayard, curé de London, C. O. M. Amos Bayard, Siméon, doct. Dame A.

Feuilleton de "l'Ordre."

LE

MANOIR DE VILLERA.

Roman Historique Canadien sous la Domination Française.

Par Madame Léprohon,

NEW-YORK.

AVIS est par le présent donné que cette Compagnie s'est dûment soumise à toutes les dispositions de l'Acte 23 Vict., Chap. 33, et a reçu du Gouvernement Provincial une LICENCE pour prendre des ASSURANCES en Canada.

ROBERT WOOD, Agent.

Montreal 4 mai 1859.

AGENCE et DÉPÔT

Compagnie des Mines de Zinc de la Vieille Montagne de Liège.

TOITURE DE ZINC.

RECU par le varen, "Canadian", le MOULÉ d'une COUVERTURE de ZINC, construit dans le but de répondre et de faire adopter le système de Toiture généralement reçu en Russie et dans le Nord de l'Europe.

Les ARCHITECTES, les CONSTRUCTEURS et autres intéressés sont invités à aller visiter le Modèle, au No. 16 rue Lemoine.

ELLIOTT et CIE.

Agent de la Compagnie des Mines de Zinc de la Vieille Montagne.

24 Dec.

Zinc Troué.

VENANT d'être reçus des échantillons du Zinc ci-dessus.

ELLIOTT et CIE.

Agence et Dépôt de la Compagnie de la Vieille Montagne.

24 Dec.

Zinc en Feuille.

ÉPAISSEURS DIFFÉRENTES, en boîte de 5 et 10 quintaux, chaque, toujours en main et à vendre par.

ELLIOTT et CIE.

Agence et Dépôt de la Compagnie de la Vieille Montagne.

24 Dec.

SAMUEL HOLMES,

Ouvrier en

TOLE, FERBLANC ET ZINC.

No. 125, Rue St. Paul, No. 125.

DES FOURNAISES à AIR CHAUD construites avec grande sécurité et sur le meilleur principe connu de ventilation.

LES Ouvrages en Plomb, les Appareils pour le Gaz, etc., sont faits par des ouvriers très-compétents, et en conséquence, l'installation de toutes personnes qui ont besoin de quelque chose dans sa ligne.

Tous les ordres seront ponctuellement exécutés.

S. HOLMES.

4 Jan.

ETRENNES

DE

1861.

LES sousignés offrent maintenant en vente un Assortiment très-considérable et très-varié de

LIVRES pour ETRENNES,

avec riches Reliures ou Cartonnages, illustrés, à des PRIX excessivement réduits, dans de

SIX SOUS à TRENTE DOLLARS le volume; ainsi le Choix, comme on peut s'en convaincre, se trouve à la portée de toutes les Bourses.

FABRE et GRAVEL.

30, Rue St. Vincent.

24 Dec.

ACADEMIE

COMMERCIALE CATHOLIQUE

DE

MONTREAL,

No. 19, Rue Coté, No. 19.

ON donne dans cette Institution une Éducation Commerciale des plus complètes, en français et en anglais.

On y enseigne aussi le Dessin Linéaire et le Dessin au Crayon.

A partir du mois de Janvier, il y aura é-tude à l'Ecole pour tous les Elèves qui apprennent la Grammaire; le matin de huit à neuf heures, et le soir de quatre à cinq heures; du reste, le Règlement sera le même.

Nous espérons que les parents sauront apprécier les efforts que nous faisons pour créer une Institution éminemment nationale et catholique.

Pour les particularités, s'adresser au Principal, à l'Ecole.

U. E. ARCHAMBAULT,

Principal.

cm-13

28 Dec.

Etrennes pour 1861!!

UN des plus JOLIS CADEAUX que l'on puisse faire à l'occasion de la nouvelle année, est certainement un

Beau Livre

de Poésie, d'Histoire ou de Littérature. A cette fin, le sousigné a importé de France (par le North-Bruton), un magnifique Assortiment de LIVRES avec les plus riches Reliures en Ivoire, artistement travaillées. D'autres en Velours, avec Médallions et Fermoirs en Argent, ainsi qu'une grande Variété de Reliures en Maroquin, avec Tranchures dorées, etc., etc., des goûts les plus nouveaux et les plus variés.

Constantement en main un Choix de Gravures, Papeterie, Médallions et autres Articles propres à être donnés en ETRENNES, chez

L. J. PREGEN,

Libraire,

Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire.

27 Dec.

Nouvelle Année!

BRUNEAU et DUPRESNE réclament l'attention des Familles et du Public en général sur leur Assortiment choisi de

LIQUEURS FRANÇAISES, etc.,

Constant en—

Curacao, Maraschino, Scouben, Kirsch, Absinthe Suisse, Crème de Menthe, Kroyan, Vermouth, Cherry Cordial, Anisette, Vanille et autres Liqueurs délicieuses.

VINS d'OPORTO de Sandeman, Graham, Hunt et autres bons Vins.

VINS de Penmark, Duff, Gordon et Cie., Domestique d'Espagne et autres, Pale and Dark Sherry (Vins de Xérès).

VINS de St. Julien, de Médoc et autres Vins Clairs, en Barils et en Bouteilles.

CHAMPAGNES de Ernest Iroy et Cie., Cabinet Impérial, Heidsieck, Mumm et autres.

BRANDY (Pale and Dark) de Chateau, Hennessy, Martell, Oudry, Dupuy et Cie., Jules Robin, Dulary, Bellamy et Cie., en Barils et en Bouteilles—et quelques vieilles Vins.

GIN de Kuyper, Old Tom, de Royal Household et Both.

RUM (Old Jamaica), Whiskey Ecossais de Ham-say et Thin, Whiskey de Sir J. Power et Fils (Irish Whiskey).

—Aussi—

Venant d'être reçus, de MM. MACKLEM et THOMAS, de Chippawa, O. W., un nouvel Assortiment de leur célèbre WHISKY de MALT et de SEIGLE (Old Malt and Rye Whisky), Whisky de Famille de Morton et autres, Whisky Canadien.

Ainsi que leur Assortiment ordinaire d'ÉPICES NOUVELLES. A vendre à BON MARCHÉ par

BRUNEAU et DUPRESNE,

152, Rue Notre-Dame.

28 Dec.

Commis Demandé.

ON A BESOIN d'un Jeune Homme entendu dans le COMMERCE d'ÉPICES.

S'adresser à

A. MARIER,

114, Rue St. Marie.

28 Dec.

L'AGENCE

Compagnie de Zinc

TOITURE DE ZINC.

RECU par le varen, "Canadian", le MOULÉ d'une COUVERTURE de ZINC, construit dans le but de répondre et de faire adopter le système de Toiture généralement reçu en Russie et dans le Nord de l'Europe.

Les ARCHITECTES, les CONSTRUCTEURS et autres intéressés sont invités à aller visiter le Modèle, au No. 16 rue Lemoine.

ELLIOTT et CIE.

Agent de la Compagnie des Mines de Zinc de la Vieille Montagne.

24 Dec.

Zinc Troué.

VENANT d'être reçus des échantillons du Zinc ci-dessus.

ELLIOTT et CIE.

Agence et Dépôt de la Compagnie de la Vieille Montagne.

24 Dec.

Zinc en Feuille.

ÉPAISSEURS DIFFÉRENTES, en boîte de 5 et 10 quintaux, chaque, toujours en main et à vendre par.

ELLIOTT et CIE.

Agence et Dépôt de la Compagnie de la Vieille Montagne.

24 Dec.

SAMUEL HOLMES,

Ouvrier en

TOLE, FERBLANC ET ZINC.

No. 125, Rue St. Paul, No. 125.

DES FOURNAISES à AIR CHAUD construites avec grande sécurité et sur le meilleur principe connu de ventilation.

LES Ouvrages en Plomb, les Appareils pour le Gaz, etc., sont faits par des ouvriers très-compétents, et en conséquence, l'installation de toutes personnes qui ont besoin de quelque chose dans sa ligne.

Tous les ordres seront ponctuellement exécutés.

S. HOLMES.

4 Jan.

ETRENNES

DE

1861.

LES sousignés offrent maintenant en vente un Assortiment très-considérable et très-varié de

LIVRES pour ETRENNES,

avec riches Reliures ou Cartonnages, illustrés, à des PRIX excessivement réduits, dans de

SIX SOUS à TRENTE DOLLARS le volume; ainsi le Choix, comme on peut s'en convaincre, se trouve à la portée de toutes les Bourses.

FABRE et GRAVEL.

30, Rue St. Vincent.

24 Dec.

ACADEMIE

COMMERCIALE CATHOLIQUE

DE

MONTREAL,

No. 19, Rue Coté, No. 19.

ON donne dans cette Institution une Éducation Commerciale des plus complètes, en français et en anglais.

On y enseigne aussi le Dessin Linéaire et le Dessin au Crayon.

A partir du mois de Janvier, il y aura é-tude à l'Ecole pour tous les Elèves qui apprennent la Grammaire; le matin de huit à neuf heures, et le soir de quatre à cinq heures; du reste, le Règlement sera le même.

Nous espérons que les parents sauront apprécier les efforts que nous faisons pour créer une Institution éminemment nationale et catholique.

Pour les particularités, s'adresser au Principal, à l'Ecole.

U. E. ARCHAMBAULT,

Principal.

cm-13

28 Dec.

Etrennes pour 1861!!

UN des plus JOLIS CADEAUX que l'on puisse faire à l'occasion de la nouvelle année, est certainement un

Beau Livre

de Poésie, d'Histoire ou de Littérature. A cette fin, le sousigné a importé de France (par le North-Bruton), un magnifique Assortiment de LIVRES avec les plus riches Reliures en Ivoire, artistement travaillées. D'autres en Velours, avec Médallions et Fermoirs en Argent, ainsi qu'une grande Variété de Reliures en Maroquin, avec Tranchures dorées, etc., etc., des goûts les plus nouveaux et les plus variés.

Constantement en main un Choix de Gravures, Papeterie, Médallions et autres Articles propres à être donnés en ETRENNES, chez

L. J. PREGEN,

Libraire,

Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire.

27 Dec.

Nouvelle Année!

BRUNEAU et DUPRESNE réclament l'attention des Familles et du Public en général sur leur Assortiment choisi de

LIQUEURS FRANÇAISES, etc.,

Constant en—

Curacao, Maraschino, Scouben, Kirsch, Absinthe Suisse, Crème de Menthe, Kroyan, Vermouth, Cherry Cordial, Anisette, Vanille et autres Liqueurs délicieuses.

VINS d'OPORTO de Sandeman, Graham, Hunt et autres bons Vins.

VINS de Penmark, Duff, Gordon et Cie., Domestique d'Espagne et autres, Pale and Dark Sherry (Vins de Xérès).

VINS de St. Julien, de Médoc et autres Vins Clairs, en Barils et en Bouteilles.

CHAMPAGNES de Ernest Iroy et Cie., Cabinet Impérial, Heidsieck, Mumm et autres.

BRANDY (Pale and Dark) de Chateau, Hennessy, Martell, Oudry, Dupuy et Cie., Jules Robin, Dulary, Bellamy et Cie., en Barils et en Bouteilles—et quelques vieilles Vins.

GIN de Kuyper, Old Tom, de Royal Household et Both.

RUM (Old Jamaica), Whiskey Ecossais de Ham-say et Thin, Whiskey de Sir J. Power et Fils (Irish Whiskey).

—Aussi—

Venant d'être reçus, de MM. MACKLEM et THOMAS, de Chippawa, O. W., un nouvel Assortiment de leur célèbre WHISKY de MALT et de SEIGLE (Old Malt and Rye Whisky), Whisky de Famille de Morton et autres, Whisky Canadien.

Ainsi que leur Assortiment ordinaire d'ÉPICES NOUVELLES. A vendre à BON MARCHÉ par

BRUNEAU et DUPRESNE,

152, Rue Notre-Dame.

28 Dec.

Commis Demandé.

ON A BESOIN d'un Jeune Homme entendu dans le COMMERCE d'ÉPICES.

S'adresser à

A. MARIER,

114, Rue St. Marie.

28 Dec.

PRESENTS

Noel et du Jour de l'An.

McDunnough, Muir et Cie.

ONT en main une grande quantité d'ARTICLES ou MARCHANDISES, très-propres pour PRESENTS ORDINAIRES, qu'ils vendront à des Prix très-réduits, savoir:

Robes de Soie, pour £2, 10, 0.

Robes de Soie à Fantaisie, pour £4, 10, 0.

Casimir et Flanelle, pour 10d.

Dolaines, pour 7d.

Batiste de Magenta, à 7d.

Shirtings (Hercules), à 6d.

Mouchoirs de Poche de Toile, à 3d.

Robes avec Fantaisie, et dont le bas est double, à 10s.

Polkas de Laine, à moitié Prix.

Aussi, un large Assortiment pour Dames et Messieurs, consistant en Manteaux, Gants, Bas, Habits de Dessous, Manteaux, Marchandises pour Robes, etc., etc., et Articles de Fantaisie très-utiles.

21 Dec.

ARTICLES

POUR

ETRENNES.

CHEZ

J.-B. ROLLAND et FILS.

Montres, Chaînes, Loquets, Épingles, Sets de Boutons, Bracelets, Belles de Fantaisie, Boîtes de Parfumerie, Cadeaux, Images, Chapiteaux, Médallions, Bénédictins, Médallions, Sujets Religieux.

—Aussi—

Accordéons, Dominos, Albums, Vases et Fleurs pour Salons, Peignes, Brosses, Savons, Parfums, Joints d'Enfants, Petits Sets de Vaisselle, Poupées, etc., etc.

J.-B. ROLLAND et FILS.

21 Dec.

Corbillards.

LE sousigné informe les citoyens et ses amis qu'il a acheté les CORBILLARDS de M. F. X. CUSSON, et qu'il continuera de mettre au service du public à des Prix raisonnables.

Le magnifique Corbillard neuf, pour lequel M. Cusson chargeait \$12, sera loué maintenant \$8.

Assortiment Général de CERCUEILS.

GEORGES GROVES,

No. 15, Petite Rue St. Joseph.

fm-10

18 Dec.

49

AVIS PUBLIC.—La troisième Vente Annuelle de MARCHANDISES SÈCHES d'AUTOMNE et d'HIVER, commencera cette année, LUNDI, le 17 du courant, chez M. S. FISH, 49 Grande rue St. Jacques. Pour conserver la réputation de ces Ventes Annuelles, et pour aider le magasin, il sera donné cette année au Public, les plus grandes chances qu'il ait eues jusqu'à ce jour. SAMEDI, le 22 du courant, sera le premier grand jour pour les coupons.

N. B.—LUNDI, 17 courant, le premier jour de la vente.

S. B. FISH,

49, Grande rue St. Jacques.

18 Decembre 1860.

LE PLUS

GRAND ETABLISSEMENT

DE

CONFISEUR

DE

MONTREAL,

No. 31, RUE ST. LAURENT.

Le sousigné annonce à ses anciens pratiques et au public en général qu'il vient de se fixer de nouveau à Montréal dans la superbe bâtisse de R. P. Bélat, Ecr., rue St. Laurent, où il aura toujours en main un assortiment varié de Bonbons fins.

Bonbons à bas prix,

Dragées, Sucre Candi,

Sucre aux Amandes,

Pastilles à la Jujube, au Vin, etc.,

Jujube,

Pates d'Amande.

Gâteaux Feuilletés,

Pains de Savoie, Biscuits,

Tartes aux Pommes,

Pates aux Fraises,

Biscuits au Sucre,

Biscuits Feuilletés.

La plus grande et la plus belle variété de Li-quesurs et Sirops Français, tels que

Sirops de Framboise,

Noyau, Cassis,

Pêches et Ananas.

Les marchands de la campagne sont priés de venir visiter cette maison, certain d'avance qu'ils ne peuvent trouver mieux ailleurs quant au bon marché et à la qualité des articles.

AMABLE THOMAS.

Montréal, 18 Decembre 1860.

Grande Chance!

ON offre à vendre, à des TERMES LIBÉ

Pensionnaires Demandées.

DES Pensionnaires pourront avoir une bonne Pension au No. 109, Rue Notre-Dame.
17 sept. 109

LE RESTAURATEUR
DE LA
CHEVELURE
DE
D^r. PARADIS,

(PRÉPARATION D'IODINE).
Patenté pour le Canada le 1er Juin 1860.
Pour embellir, conserver et faire pousser les Cheveux, et pour guérir toutes les maladies de la Peau.
C'est un agréable Article de Toilette.
Lamplough et Campbell, H. PARADIS, Agents pour le Propriétaire, Montréal, St. Antoine, R. Rich.
8 oct. 118

DEMENAGEMENT.

CLOVIS LEDUC,
MANUFACTURIER DE
VOITURES ET DE CAROSSES,
Coin des rues St-Antoine et Ste. Marguerite.
Entrée, rue Ste-Marguerite.
7 novembre. —120.

Dr. TURGEON,
Coin des Rues Craig et St. Urbain.
6 juin. 68

Carte de Remerciements.

MADAME HIMES,
MODISTE ET FAISEUSE

RORES ET DE MANTEAUX,
160, RUE NOTRE-DAME, 160,
Coin de la Rue St-Jean-Baptiste,
MONTREAL.

Informé respectueusement ses nombreux amis et les Dames de cette ville qu'elle reçoit toutes les semaines tous les derniers Patrons pour Robes, Manteaux, etc., directement de Paris et de Londres.
Une Robe ou Manteau sera fait en peu d'heures, si on le demande.
On demande des Apprentis.
26 octobre. 126



INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général, qu'ayant obtenu les quatre Premiers Prix à la grande Exposition Industrielle Provinciale, tenue dans cette ville durant la Visite de Son Altesse Royale, la Princesse de Galles, savoir :
1 Médaille d'Argent, pour une large COLLECTION de FOURRURES MANUFACTURÉES.
1 Médaille d'Argent, pour la première MAIN-D'ŒUVRE.
1 Médaille de Bronze, pour la meilleure COLLECTION de FOURRURES NATURELLES.
1 Médaille de Bronze, pour CHAPEAUX et CASQUETTES.
Ceux qui sont particulièrement dans le choix de FOURRURES à des PRIX MODÉRÉS sont invités de passer et d'examiner son vaste et superbe Assortiment avant d'aller acheter ailleurs.
Venant d'être reçu par le Steamer *Norfolk* Britain :
Un autre superbe Assortiment de FEUTRE-TURBANS pour Dames et Enfants.
Un autre superbe Assortiment de FEUTRE-TURBANS pour les Messieurs et les Jeunes Gens.

CASQUETTES DE DRAP et de **CASTOR** de **WHITNEY**, en grande Variété et de sa propre manufacture.
19 octobre. 123

MANUEL PAROISSIAL,
RECOMMANDÉ POUR LES MISSIONS,
A Vendre en GROS et en DETAIL

Z. CHAPLEAU
112, Rue Notre-Dame, 112,
Vis-à-vis le Palais de Justice.
Il contient les Prières ordinaires du Chrétien, les Psaumes et les Hymnes de l'Office paroissial, les Evangiles de l'année et un Recueil de Cantiques pour les Dimanches et Fêtes de l'année.

MANUEL DE PIÉTÉ,
A l'usage des Congrégations de la Sainte-Vierge, contenant toutes les Prières à l'usage du Chrétien, les Hymnes de l'année et un Recueil de Cantiques pour les Dimanches et Fêtes de l'année.

AVIS.
LES sous-signés ne sont associés comme Avocats et Procureurs sous le nom de BARTONAY et RICHARD.
LOUIS BARTONAY,
F. J. D. RICHARD,
No. 29, Rue St. Vincent, Montréal.
1er août.

J. LAVIGNE,
FABRICANT DE
Tabac et Cigares,
No. 70, RUE NOTRE-DAME, No. 70,
MONTREAL.

PREND la liberté d'informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN de TABAC et CIGARES, et qu'il a toujours en magasin un Assortiment des meilleurs choix.

A VENDRE

St. HYACINTHE.
TROIS JOLIES MAISONS EN BRIQUE, deux Étages en avant et trois en arrière, avec Cours et Dépendances. Situées sur la Rue Goussier, vis-à-vis l'ancien Palais de Justice, et à trois minutes de marche de la Cathédrale et du site du nouveau Palais de Justice. Ces Maisons ont été bâties pour Résidences de familles privées avec toutes les commodités ordinaires—Cuisines et Chambres à Coucher pour serviteurs au rez-de-chaussée. Ces propriétés ne sont chargées d'aucune hypothèque et les titres sont incontestables.
Pour les conditions, qui seront libérales, et pour plus amples informations, s'adresser à St. Hyacinthe, à MM. Sicotte et Chagnon et MM. Laframboise et Papias, ou au propriétaire soussigné, à Montréal, 113 et 115, Rue St. Joseph.
PATRICK O'LEARY, M. D.
7 sept. 105

LES sous-signés viennent de recevoir un nouvel Assortiment de
CÉLÈBRES
POELES ALBANIENS
(Pour le Chauffage.)

"BON SAMARITAIN"
(Pour la Cuisine.)
Une Variété d'autres
PATRONS FAVORIS
Fourniture Portative

AINE CHAUD,
Ceux qui attendaient leur arrivée peuvent maintenant se les procurer.
RODDEN et MEILLEUR,
71, Grande Rue St. Jacques.
5 nov. 120

DEMENAGEMENT !!!
IVES et ALLEN,
Ont transporté leur Etablissement sur le Local généralement connu sous le nom de
FONDERIE DE LA CITÉ,
No. 46 et 48, Rue de la Reine,
MONTREAL.

AYANT fait beaucoup de REPARATIONS dans leur Etablissement, ils garantissent de fournir à leurs pratiques et à leurs amis, sous le plus court délai, n'importe quel Article de leur Manufacture, de la meilleure qualité.
Ils prêtent maintenant la plus grande attention dans la fabrication de
Balustrades et de Barrières en Fer, de toute description, et ils ont en main un grand Assortiment de Patrons à offrir au choix public. Ils ont aussi à leur service le meilleur Ouvrier qui puisse trouver dans la ville pour cet ouvrage.
Comme l'ouvrage dans leur Etablissement consiste surtout en JOINTS, ils n'épargnent aucune peine pour donner pleine et entière satisfaction à tout le monde.
Ils ont constamment en mains : Conchettes en Fer, lances et non finies ; Crochets pour Chapeaux, Porte-Parapluies, Tabliers, Minors, Balais, Lavoires, etc., à aussi bas prix que possible.
19 sept. 106

COX & COLLINS,
FORGERONS ET FAISEURS DE
FLEAUX,
MANUFACTURIERS DE
BALANCES PATENTES,
ayant obtenu le
PREMIER PRIX
A
L'EXPOSITION DE 1860.
Que le Prince de Galles a visité.

Sont prêts à faire toutes commandes dans leur boutique qu'on voudra bien leur confier à
30, Rue St. Gabriel, 32,
MONTREAL.
Ancien Bureau du "Montreal Herald."
7 novembre. —130

EDWARD HIMES,
Marchand-Tailleur,
Inventeur et Manufacturier de NOUVELLES MODÈS pour les HABILLEMENTS, surtout pour les Jeunes Gens et les petits Garçons.

No. 160, RUE NOTRE-DAME,
Coin de la Rue St. Jean-Baptiste.
RECLAME l'attention des parents et autres sur le fait qu'il a reçu le PREMIER PRIX à la dernière EXPOSITION PROVINCIALE, tenue dans cette ville, en l'honneur de Son Altesse Royale la Princesse de Galles.
En conséquence, il sollicite de la part du public une inspection sur son vaste et considérable Assortiment.

D'Habilllements et de Marchandises, spécialement adaptés aux Jeunes Gens pour les Saisons d'Automne et d'Hiver, et qu'on ne peut se procurer ailleurs.
Il a constamment en main un large et superbe Assortiment de Nouvelles Marchandises, choisies pour l'habillage des Messieurs, consistant en DRAPS de l'ouest de l'Angleterre, CASTORS, CASIMIRS, TWEEDS, etc.
Aussi, une grande Variété de nouvelles manufactures canadiennes, qu'il fera à l'ordre avec son bon goût ordinaire et à bon marché.
Tout Ouvrage fait dans l'Etablissement méritera pleine et entière satisfaction.
26 octobre 126

Teinturerie à Vapeur
de
JOHN MCCLOSKEY,
MONTREAL,
38, Rue Sanguinet, Coin Nord du Champ-de-Mars, un peu plus haut que la Rue Craig.

L'USINE ci-dessus continuera à fonctionner au grand complet, comme auparavant, sous la conduite des sous-signés. Comme cet Etablissement est le plus ancien de Montréal et le plus considérable en Canada, est mis par un Engin à Vapeur d'après la meilleure méthode, et peut faire n'importe quelle somme de travail avec dépêche, les sous-signés garantissent que chaque commande qu'on leur sera faite sera exécutée le mieux possible et à des Prix modérés.
Toute espèce de Soies, Satins, Velours, Crépe, Laines, etc., et nettoient aussi ou teignent toute espèce de Châles et de Fichus en Soie ou laine, Rideaux, Desperres de Lin, etc.
Tous les articles d'Hommes nettoyés et remis à neuf d'après la meilleure méthode.
Toutes sortes de Taches, telles que Goudron, Peinture, Huile, Graisse, de Liqueurs, etc., enlevées avec soin.
DEVLIN MURPHY et CIE.
28 mai. 124

NOUVEAU

MAGASIN SELLIER
J.-BTE. SÉNÉCAL,
SELLIER.

INFORME ses amis et les Habitants de la Campagne que, par l'engagement qu'il a reçu du public depuis plusieurs années, il continuera de tenir son Magasin dans la Rue-St. Marie, et que, pour se rendre au désir de plusieurs de ses amis, il a consenti à ouvrir un second Magasin sur la Place Jacques-Cartier, No. 21, sur le côté Nord, où il aura constamment un Assortiment considérable de HARNAIS de toutes espèces et de sa propre manufacture, qu'il garantira à tous ceux qui voudront bien l'honneur de leur patronage.
Il n'a en outre à ordre et à des Prix très-réduits toutes sortes de HARNAIS.
Il aura aussi constamment en mains un superbe Assortiment de ROBES de BUFFLE, qu'il vendra à très-bon Marché.
No. 21, Côté Nord de la Place J.-Cartier.
14 nov. 133

SPRING ET CIE.,
NEGOCIANTS DE
HARDES NEUVES
ET DE
SECONDE MAIN,
Pour Dames et Messieurs,
ONT constamment en mains un superbe Assortiment de
PATRONS DE ROBES DE SOIE.
Les Hardees neuves et de seconde main sont payées comptant, on est donné des Marchandises de Gout en échange.
DEMEURE PRIVEE—No. 49, Rue Sanguinet.
5 sept. 104



SAVON LIQUIDE
Laver et nettoyer le Linge, etc.
PELLY ET LUPTON,
Savon Liquide sur ce Continent, l'Article le plus utile, qui est une invention anglaise, et qui exerce une action saine et salutaire sur la peau.

ONT l'honneur d'annoncer qu'ils sont prêts à exécuter les VÊTEMENTS, qui pourront leur être faites, depuis un Gilet et des Sous, et à les livrer, soit dans les Magasins, soit dans les demeures particulières, qui ne sont pas en dehors des limites de la ville. Sa principale supériorité sur tous les autres repose sur les qualités suivantes, savoir :
Il est bien meilleur marché, car, avec la même quantité de Savon, on peut faire un plus grand Lavage.
Il épargne beaucoup de temps, même lorsque les Vêtements sont très-rempus, et, lorsqu'ils sont trempés, il faut que trop-plein de frottement dans l'eau claire pour les nettoyer des saletés de la première eau de repassage, et il agit également bien sur les broches de Cuisine, sur les Toiles fines ou les Toiles de Cambay qui deviennent d'un blanc éclatant. Il ne saurait mieux aux Tissus les plus délicats, et n'affecte nullement les mains.
LE SAVON LIQUIDE est également bon pour nettoyer les planchers de Bois, les Tables, etc., les Outils de Ferblanterie, d'Orfèbre, et en général tous les Utensils de Mécanique.
C'est encore le meilleur Article connu pour nettoyer la Laine, et il est recommandé aux Décorateurs de Maison, aux Peintres, aux Verriers, etc., ainsi qu'aux particuliers, comme un Savon très-utile et très-économique, nettoyant promptement et d'une manière efficace de grandes surfaces d'Unes et de Peintures, et qui, quel que soit le genre de saleté, qu'on lui applique, nettoie et fait connaître le mérite de leur Savon Liquide.

ST. LAWRENCE HALL,
Montréal, C. E., 7 Août 1860.
MM. PELLY et LUPTON.
Messieurs—On a fait usage de votre Savon Liquide dans cet Etablissement, et il est parfaitement ce qu'on lui dit être, c'est-à-dire très-économique, favorable aux Laines et tout-à-fait décolorant dans ses propriétés.
Nous sommes, Messieurs, Vos, etc.,
(Signé), HOGAN et PENN.

DONKANA HOTEL,
Montréal, 9 Août 1860.
MM. PELLY et LUPTON.
Messieurs—Je dois vous féliciter du parfait succès que vous avez obtenu dans la manufacture de votre Savon Liquide que j'ai pu soulever mon attention par l'usage de votre Savon Liquide. Je trouve que l'usage de votre Savon Liquide, dans la même proportion que le Savon dur, est une grande économie de temps et de travail; en outre, il est supérieur à tout autre Savon pour nettoyer et blanchir le Linge, sans nuire aux Tissus, qualité que n'a pas le Savon dur.
Je suis, Messieurs, (Signé), GEO. F. POPE.

MONTREAL HOUSE,
Montréal, C. E., 7 Août 1860.
MM. PELLY et LUPTON.
Messieurs—J'ai beaucoup de plaisir à certifier les qualités vraiment supérieures de votre Savon Liquide. Il est préférable, à meilleur marché et plus commode qu'aucun autre Savon pour laver, vu qu'il épargne beaucoup de temps et d'argent.
Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, (Signé), J. WARREN COLEMAN.

OTTAWA HOTEL,
Montréal, C. E., 7 Août 1860.
MM. PELLY et LUPTON.
Messieurs—J'ai fait usage de votre Savon Liquide dans ma Lingerie, et je prends plaisir à le recommander au public, comme un Article très-utile et d'une grande épargne comparé au Savon en barre.
Vos, etc., SAMUEL J. BROWNING.

Le Savon Liquide de Pelly et Lupton sera rendu et délivré aux acheteurs sans aucune charge, pourvu qu'ils soient en dehors des limites de la ville, à 18, Rue du Goussier, ou à 3 Goussier, pour un platier. Il sera aussi à bon compte aux Acheteurs en Gros, et à un bon marché, il sera transporté en Barils sous les Stations de Chemin de Fer, soit à bord d'un Vaisseau dans le Havre.
A vendre par les Propriétaires et Fabricants au No. 53, rue St. François-Xavier, ou à la Manufacture.
No. 24, RUE ST. NICOLAS LÉVELIN,
(Donnant accès à la Rue Ste. Marie),
MONTREAL, Canada Est. 100
24 août. 124

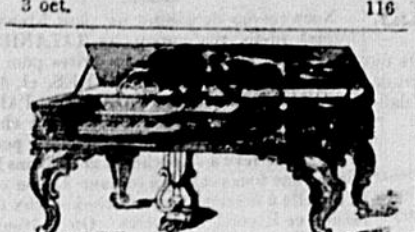
L'ORDRE.

THOS. DAVIDSON,
Marchand Général
QUINCAILLERIE,
(Cathedral Block.)

QUINCAILLERIE DE MÉNAGE, POELES et GARNITURES de POELE, POELES pour FEUX CHAUDS et autres ARTICLES EN MAILLES, LAMPES, et HUILE de CHARBON, Etc., etc., etc.

Venant d'être reçu, directement d'Allemagne, un bon Assortiment de Corniches de Cuivre pour Fenêtres, aussi, Toile de Fil peinte et représentant des Paysages Canadiens, très-propres pour des Rideaux de Châssis.

N. B.—T. DAVIDSON informe respectueusement que, dans le but de satisfaire aux demandes de ses pratiques, il a établi dans le Haut de son Magasin
Une Boutique de Ferblanterie, et qu'il a engagé à cet effet des OUVRIERS de PREMIER PRIX.
Articles de Ferblanterie faits à l'Ordre.
POELES MONTÉES,
et tout ce qui se fait généralement dans une Boutique de Ferblanterie.
3 oct. 116



LAURENT & LA FORCE,
NOUVEAU

Magasin de Pianos,
Des Manufactures
Schuetze et Ludloff,
NUNS ET CLARK,
De New-York, et de
J. P. CRAIG,
De Montréal,
RUE NOTRE-DAME,
(Crystal Block),
MONTREAL.
Echanges, Réparations et Accords de Pianos.
17 sept. 109

CHANTS
LITHURGIQUES
EXTRAITS
du Graduel, du Vespéral et du Processional de la Province Ecclésiastique de Québec.

N. B.—Ce livre contient les "Kyrie," "Gloria," "Credo," etc., des différentes Messes usitées dans la Province.
Les "Introits," "Graduels," "Offertoires," communications des principales fêtes de l'année.
Un Abrégé du Vespéral, et un grand nombre de morceaux pour les Saints du St. Sacrement.
Il contient aussi une "Méthode de Plain-Chant" et une "Méthode de Psalmodie" propres à rendre le chant des Psaumes très-facile pour les chorales dans les séminaires.
Ce livre examiné à l'Evêché de Montréal, a été plus d'un supplément qui permet l'usage dans le diocèse de Montréal. Vol. in-18, relié, prix 36s la doz.
En vente chez
BEAUCHEMIN & PAYETTE.
11 août. 96

CARROSSERIE
DU
CANADA,
48, Rue St. Antoine, 48,
MONTREAL.

MM. N. et A. C. LARIVIERE,
Propriétaires de ce vaste Etablissement, OFFERT au public en général un Assortiment des plus complets en fait de VOITURES D'ETE et d'HIVER, dans les derniers goûts et à des Prix modérés.

 Ils réparent aussi toute espèce de VOITURES en Bois, Feutres, Peintures et Bourre. —par leurs
Ils prennent des Voitures en soin à des conditions libérales.
6 juillet. 119

CARDINAL & DUQUET,
Victimes de 1837-38:
Lecture de J. A. Mousseau, éor., à l'Institut Canadien-Français.
PRIX 15 SOUS.
Monument des victimes de 1837-38.
A vendre au Bureau de l'Ordre, 26 rue St. Gabriel, et chez les différents Libraires de Montréal.
16 juillet 1860. 83



LA "ROYALE,"
Compagnie d'Assurance
DE
LIVERPOOL et LONDRES
CONTRA
L'Incendie et sur la Vie
CAPITAL:
DEUX MILLIONS STG.
ET EN
Grand Fonds de Réserve.

J'ai l'honneur d'informer le public que je tiens mon Bureau d'Assurance pour cette Compagnie No. 292, Rue St. Paul, au-dessus des Magasins de M. Lamoignon et McGregor.
Le grand Capital de cette Compagnie et la manière honorable avec laquelle elle régle toutes les réclamations faites contre elle, garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés. Elle assure toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des Conditions les plus libérales. En considération de ces avantages, j'ose espérer que le public voudra bien me favoriser de son patronage.
J. LEANDRE BAULT.
4 sept. 108

GRANDE

COMPOSITION
DE
GARDINER
POUR LE
Rhumatisme et la Névralgie.

Guérison certaine du Rhumatisme et de la Névralgie dans leur forme la plus désagréable.—Les sous-signés, par le présent certifiant, qu'ils ont fait usage de la "Composition de Gardiner" dans plusieurs cas de Rhumatisme et de Névralgie, et que dans chaque cas ils ont trouvé un soulagement immédiat et permanent. Nous avons pleine confiance dans les qualités curatives de cette Composition, et nous ne saurions trop la recommander à ceux qui souffrent de ces affections, comme étant la meilleure et la plus sûre Médecine qui soit offerte au public.

AS. HANCOCK, Jr., 20, South Market st., Boston; W. H. ALLEN, Boston; HENRY A. FULLER, 18, South Market st., Boston; SAM. W. LEE, Jr., City Hotel, Boston; GEO. H. PLEMER, 1, Maverick Square, East Boston; HENRY D. GARDINER, Webster st., East Boston; ABRAHAM WEEKS, Webster st., Boston; CAPT. CHAS. DOLLIVER, East Boston.
C'est la meilleure Médecine que j'ai vue.—CH. A. SMITH, No. 1, Old State House, Boston.
Ayant été affligé du Rhumatisme dans sa forme la plus mauvaise, j'en ai été parfaitement guéri par l'usage d'une seule bouteille.—A. W. BRYER, 48, Matthews Building, Commercial st., Boston.
La "Composition de Gardiner" pour le Rhumatisme et la Névralgie m'a entièrement débarrassé des souffrances qui me retenaient depuis plusieurs années.—W. HODGKINS, No. 1, Old State House, Boston.Après avoir souffert pendant vingt ans, j'en ai été guéri parfaitement par l'usage de deux bouteilles de la "Composition de Gardiner" pour le Rhumatisme et la Névralgie.—NORMAN T. AYERS, 76, Franklin st., Boston.
La "Composition de Gardiner" pour le Rhumatisme et la Névralgie a été prise avec beaucoup d'avantage par des centaines de personnes pour des lumbagos, sciaticues, etc. Elle peut être donnée aux enfants en toute sûreté.
A vendre en Gros par JACQUES & JENKINS, 67, Liberty St., New-York; M. S. BURNS et CIE, 26, Fremont St., Boston.
Dépôt Principal—KILBY ST., BOSTON.
A vendre par tous les Droguistes à Montréal. La Composition patente est signée par
CHAS. F. GARDINER.
10 sept. 106**DEMENAGEMENT.**
F. X. ROY,
CARROSSIER, ETC.

AVERTIT ses pratiques et le public en général qu'ayant dissous la Société ROY et LEDOUX, il vient de transporter son Etablissement à la place si bien connue comme étant ci-devant occupée par feu L. J. GAUTHIER, CARROSSIER, COIN DES

Rues St. Laurent et Dorchester, où il tiendra constamment le meilleur Assortiment de
CAROSSES
et autres VOITURES en usage, dans le meilleur style et les derniers goûts.
Il fera aussi toutes les Commandes qu'on voudra bien lui confier au goût des pratiques et sous le plus court délai.Prix très modérés.
30 avril. 53
AMBROTYPE
ET AUTRES
PORTRAITS
Pris à la perfection et à desPRIX TRÈS-MODÉRÉS.
PAR
THOMAS MOORE et CIE,
Au-dessus du Magasin de M. A. BAZINET, Chapelier et Manchonnier,
A la place ci-devant occupée par J. H. Buxton, COIN des Rues NOTRE-DAME et ST. VINCENT, vis-à-vis le Palais de Justice, Montréal.
14 mai. 119**MAISON CANADIENNE.**
TURGEON, MONAT ET CIE
PAVILLON TRICOLORE
Portant le nom**MAISON CANADIENNE**
COTÉ OUEST DE LA
Rue Notre-Dame
111**DEUXIEME PORTE**
DU
PALAIS DE JUSTICE.
Les sous-signés annoncent avec plaisir à leurs nombreux pratiques, tant de la campagne que de la ville, qu'ils continuent à tenir un grand Assortiment de MARCHANDISES SECHES.Les derniers Steamers leur ont apporté un Assortiment des plus belles Etouffes pour Dames, et recevront par chaque Steamer de la Ligue Canadienne des Patrons de Robes des plus nouveaux et des derniers goûts.
L'écoulement de leur maison et les efforts qu'ils font pour rencontrer une part du patronage public, lui en assurent la continuation, et ils espèrent, comme par le passé, fournir à leurs pratiques tout ce qu'on peut trouver dans leur ligne de Commerce.—TOUTS QUE—
Manteaux d'Été en Drap de toutes couleurs
Manilles et Pailles en Soie
Chapeaux pour Dames, de Paille, Tosecan, Soie et autres, de derniers goûts.
Toutes commandes dans les Articles de Modes ci-haut mentionnés, seront exécutées sous le plus court délai et à des prix très-réduits.—AUSI—
Des Hardees Faites pour Hommes, de toutes descriptions et des plus complètes.
Toutes Marchandises marquées en chiffres et un seul prix.
TURGEON, MONAT et CIE.
20 avril. 48
DEMENAGEMENT
TURGEON & MONAT
PRENNENT la liberté d'annoncer à leurs pratiques et au public en général qu'ils ont TRANS-PORTÉ, au 1er MAI dernier, leur MAGASIN au No. 129, Rue St. PAUL, ci-devant occupé par M. Jérôme Grenier, et qu'ils continuent d'y tenir un Assortiment des plus complètes en MARCHANDISES SECHES.

NOEL ROY,

TEINTURIER-DEGRAISSEUR,
DE NEW-YORK,
51, GRANDE RUE ST. LAURENT, 51,
MONTREAL.N. R. informe respectueusement ses amis et le public, tant de la ville que de la campagne, qu'il vient d'ouvrir à l'adresse ci-dessus un NOUVEL Etablissement de TEINTURE et de DE-GRASSAGE des Velours, Soies, Laines, etc., Cachemires, Châles de Crêpe, Robes de Velours, Soies et Mérinos, Rubans—Surtois et Pantalons en Drap, Vestes en Drap et en Velours, Cravates en Soie, Fanelles, Gants de Kid de Dames et de Messieurs.
M. Noel Roy teint et nettoie aussi les Chapeaux de Paille, Leghorn, Feutre, etc., etc.
Prix très modérés.
18 avril. 30**Compagnie d'Assurance Royale**
DE
LIVERPOOL et LONDRES.
CAPITAL:
DEUX MILLIONS STERLING
ET EN
Grand Fonds de Réserve.DEPARTEMENT DU FEU:
CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâtisses et toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des Conditions Libérales.
Toutes pertes honorables sont promptement réparées sans déduction ou discompte, et sans réclamer en Angleterre.
Le Capital général et la sage administration de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés.
Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.DEPARTEMENT DE LA VIE.
LES avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette Compagnie aux personnes qui veulent assurer leur vie :
Sécurité parfaite pour remplir ses engagements envers les assurés.
Facilités importantes et privilèges inusités à l'assureur.
Taux favorables de prix; payables annuellement ou demi-annuellement à la volonté de l'assuré.
Système de crédit, quand on le désire, sur les assurances de £500 et au-dessus.Une haute réputation de prudence et de jugement, et l'attention la plus libérale de toutes les questions en rapport avec les intérêts des assurés. Trente jours de grâce accordés pour le paiement des nouveaux Premiums, et il n'y aura pas de perte pour des erreurs non intentionnelles.
Polices écoulées par le non-paiement de prime peuvent être renouvelées dans les trois mois, en payant les primes avec une amende de dix centimes par cent, en produisant une preuve satisfaisante de la bonne santé de la vie assurée.
Participation des profits par l'assuré, se montant aux deux tiers de son montant.
Un grand Bonus a été déclaré en 1855, montant à £22 par cent par année sur la somme assurée, échu, sur les âges de 20 à 40 par cent sur la prime. La prochaine division des profits sera en 1860.Tous les honoraires de Médicin sont payés par la Compagnie.
On ne charge rien pour les Estampilles ou les Polices.
Adresse Médicale.—W. E. SCOTT, M. D.
H. L. ROUTH, Agent.
29 mars. 39**TEINTURE,**
Dégraissage !!!**USINE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE**
POUR
TEINDRE ET DEGRAISSEUR.
Etablie en 1849.Propriétaire—**JOS. ROESE.**
Premier pour la Teinture et le Dégraissage.
BUREAU—No. 17, Rue St. Jean.
USINE—Vis-à-vis l'Eglise Ste. Anne, Griffintown.

Le sous-signé a fait de grandes additions et améliorations dans son Etablissement dans le but de satisfaire aux nombreux DEMANDES tant des Marchands en Gros et en Détail que de la part de ses pratiques privées.

Il est maintenant prêt à exécuter toutes Demandes concernant sa ligne, et cela de manière à ne pas être surpassé même par les meilleurs Etablissements des Etats-Unis ou d'Europe. D'ailleurs, étant en correspondance avec quelques-unes des premières Maisons de Commerce en Europe, il a conséquemment les moyens d'arriver aux dernières perfectionnements de l'art.
Des Echantillons de son Ouvrage se trouveront à l'Exhibition des Arts, c'est pourquoi il prie respectueusement les personnes intéressées d'y faire attention.
JOSEPH ROESE.
24 août. 110**Maison Bonsecours.**
LA MOUREUX et MARIEN.**MARCHANDISES SECHES**
EN GROS ET EN DETAIL,
41, Rue Notre-Dame, 41.
Deuxième Porte Est de la Rue St. Denis.
14 mai. 59**VERNIS ET JAPAN.**
J. & R. C. JAMIESON,
No. 20, RUE LEMOINE, No. 20,
MONTREAL.DONNENT avis qu'ils se sont procurés les services d'un Manufacturier de plusieurs années d'expérience en Europe et aux Etats-Unis, et par ce moyen ils auront toujours en vente une grande quantité de VERNIS pour Voitures, Meubles, Harnais, etc., etc., de la meilleure qualité et aux plus bas Prix des Marchés du Canada.
28 mars. 119**Etablissement à Vapeur**
VICTORIA
POUR
TEINDRE et DEGRAISSEUR,
No. 38, RUE CRAIG,
Près de la Place-à-Vin, vis-à-vis de M. ARMSTRONG, Entrepreneur,
Montreal.M. McCLOSKEY informe respectueusement le public de Montréal et de la campagne qu'il a ouvert l'Etablissement indiqué plus haut et qu'il a l'honneur de le tenir en permanence dans le meilleur et dernier genre. Ayant pratiqué son industrie depuis des années dans les Etats-Unis, et ayant été premier employé dans quelques-unes des meilleures Maisons de Philadelphie et de New-York, on l'a fait teindre et perfectionner. M. McCloskey est préparé à teindre les Soies, la Laine, les Objets de Fantaisie, à nettoyer la Soie, le Satin, le Crêpe, les Habits, les Châles, etc., les Gilets, les Rideaux de Mouseline, Tapies, Feux de Mouton pour Portes, Tapies de Table, etc., Rideaux de Dames et de toutes sortes de tentes, nettoies et réparés et revêtus de plus brillantes couleurs. Les Etouffes brunes ou vertes, les Châles en Crêpe ou faits au Crochet sont teints et nettoyés.
M. McCLOSKEY.
2 mai. 119

MOUSSEAU ET LABELLE,

AVOCATS,
Petite rue St. Jacques, No. 28
M. MOUSSEAU avertit les Circuits de Drummondville et de Berthier.
M. Labelle avertit les Circuits de Vercheres.**Denis & Desnoyers,**
AVOCATS,
Rue St. Vincent, Bâtisse de M. Seraphino.Mr. DENIS suivra les Circuits de l'Acadie, SOULANGES et BEAUCHAMPEL.
Mr. DESNOYERS suivra les Cours du District de TERREBONNE.
Montréal, 16 mars. 35**Deménagement.**
LE
Dr. JOURDAIN,
DENTISTE.A transporté son CABINET D'OPERATIONS, 125, RUE CRAIG, 125, Au Coin de la Rue Côté, derrière la Banque de Montréal.
4 mai. 119**J. P. CRAIG,**
FACTEUR DE PIANOS,
82, RUE ST. LAURENT, 82,
MONTREAL.**POURQUOI EST-IL SAGE**
DE FAIRE USAGE DE
L'EAU
DE
PLANTAGENET ?
PARCE QUE VOUS BEVEZ CETTE**EAU POUR VOTRE SANTE.**
10 août. 94**DR. TRESTLER,**
DENTISTE.